



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2023-212

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2023

Sommaire

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme / Service Eau Environnement Forêt

63-2023-10-13-00003 - Arrêté préfectoral portant décision de la liste
départementale des estimateurs (4 pages)

Page 3

63_DDT_Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme

63-2023-10-13-00003

Arrêté préfectoral portant décision de la liste
départementale des estimateurs

**ARRÊTÉ N°
portant décision de la liste départementale des estimateurs.**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu les articles R426-8, R426-8-2 et R426-13 du code de l'environnement ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2021 nommant Monsieur Guilhem BRUN, directeur départemental des territoires pour le département du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20231608 du 26 septembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Guilhem BRUN, directeur départemental des territoires ;

Vu la proposition du président de la fédération départementale des chasseurs en date du 3 août 2023 ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage - formation restreinte dégâts de gibiers, consultée en procédure dématérialisée du 5 au 13 juillet 2023 (phase de débats) et du 19 au 20 juillet 2023 (phase de vote) ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

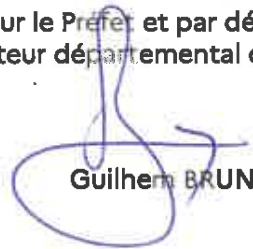
Article 1^{er} – La liste départementale des estimateurs en vigueur est en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 – Cette nomination est effective à compter de la date de publication de la présente décision au registre des actes administratifs de la la préfecture du Puy-de-Dôme et valable jusqu'à la prochaine publication d'une liste départementale des estimateurs.

Article 3– Le présent arrêté est publié au registre des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 octobre 2023 160

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires,



Guilhem BRUN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

ANNEXE I - LISTE DES ESTIMATEURS DÉPARTEMENTAUX
Département du Puy-de-Dôme

Jacques BÉAL 1 rue du 11 Novembre 63880 OLMET	06.38.69.32.18
Guillaume PERSIGNAT 6 Le Montel Guillaume 23260 CROCQ	06.32.73.40.78
Bruno DALDIN Le Moulin des Champs 03360 VALIGNY	07.86.21.88.61
Corinne DESJOURS Pont-Bas 63300 THIERS	06.10.92.80.77
Hervé GRENET Cresneuil 6 rue Domaine de Bas 63310 SAINT-CLÉMENT-DE-RÉGNAT	06.72.66.13.44

